RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01280
Numéro SIREN : 498 433 002
Nom ou dénomination : ABM MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2022 sous le numéro de dépôt 7669

DOSSIER FISCAL

« certifié conforme »
le 19 avril 2022
A GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2022)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012021 et clos le 31122021 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SIE MONTPELLIER
40 Rue de Louvois

34181 MONTPELLIER CEDEX 4

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SAS ABM Management
49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

34000 MONTPELLIER

651	331756	49843300200017
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
CONSEILS POUR AFFAIRES
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 146 753
Bénéfice imposable au taux de 15 % : 38 120
Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) :
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15% :
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% :
Autres plus-values imposables au taux de 19% :
Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% : 379 259
Plus-values exonérées art.238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement :

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 :

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

ECF ☐ — Nom et adresse du prestataire :

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable :

SOBEC — 11 Route Nationale 6 — 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS — 04 74 66 61 50

- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :

A Montpellier, le 29032022

Signature et qualité du déclarant
Alain GUILLEMIN-Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

"Certifié conforme" A GUILLEMIN Président
le 18 août 2022

33 2

Les dispositions des articles 34 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent aux personnes physiques le droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS ABM Management** — **31122021**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

"Certifié conforme"
le 19 avril 2022
A. GUILLERMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM Management**
et Date de clôture de l'exercice : 31122021

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Le Certifié conforme
Le 19 avril 2022
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM Management** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN 34000 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 9 8 4 3 3 0 0 2 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 286	AU 1 206	2 080	2 100
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	106 295	CV	106 295	26 539
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	109 581	BK 1 206	108 375	28 639
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		6 000
	Autres créances (3)	BZ	4 673	CA	4 673	2 218
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	90 000	CE	90 000	90 000
	Disponibilités	CF	713 026	CG	713 026	283 165
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	807 699	CK	807 699	381 383
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	917 280	1A 1 206	916 074	410 022

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« Certifié Conforme »
Le 19 août 2022

A GUILLEMIN
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS ABM Management — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	363 292	311 829
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	474 013	51 462
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	881 305	407 292
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	717	751
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 458	1 018
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 559	962
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	34 769	2 730
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	916 074	410 022

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	34 769	2 730
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	35	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
PE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
le 19 août 2022
A. GUILLEMIN
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐*

		Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH	160 464	FI	160 464	68 940
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK	160 464	FL	160 464	68 940
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	160 464	68 941
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	22 277	3 813
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	445	442
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	1 961	1 246
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	24 684	5 503
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	135 780	63 439
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	191	190
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 584	635
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	935	1 603
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 709	2 428
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 709	2 428
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	139 490	65 866

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Boussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« certifié conforme » de 19 avril 2022 AGUILLEMIN Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise **SAS ABM Management** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	389 222	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**389 222**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 090	1 274
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**10 090**	**1 274**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**379 131**	**(1 274)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	44 608	13 130
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**553 396**	**71 369**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**79 383**	**19 906**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**474 013**	**51 462**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 584	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Prix cession éléments actif financier		389 222
Valeur nette actif financier cédé	9 963	
Valeur nette actif immobilisé	127	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
le 19 avril 2022
A. GUILLEMIN
Président

* Des explications concernant ces postes sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS ABM Management** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 345	LC		LD	2 068
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	3 345	LO		LP	2 068
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	26 539	8V		8W	89 719
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	26 539	LR		LS	89 719
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	29 884	ØH		ØJ	91 787

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	2 127	MT	3 286	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	2 127	NH	3 286	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX	9 963	ØY	106 295	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV			I3		NJ	9 963	NK	106 295	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	12 090	ØL	109 581	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tel. 06 85 31 86 04
Email abmmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Certifié conforme
Le 19 avril 2022
A. GUILLERMAIN
Président

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
40 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

CC Certifié conforme
le 19 avril 2022
A. GUICCEMIN
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 245	QM	1 961	QN	2 000	QO	1 206
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 245	QV	1 961	QW	2 000	QX	1 206
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	1 245	ØP	1 961	ØQ	2 000	ØR	1 206

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW + NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le [illegible] 2022

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Bausan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifie conforme » le 19 avril 2022

A GUILLEMIN Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) A détailler sur l'imprimé séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Ces charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
Le 19 avril 2022
A. GUICHEMIN
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧ ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 340		4 340		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	333		333		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	4 673	VU	4 673	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	35	35		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 458	1 458		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	31 870	31 870		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	689	689		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	717	717		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	34 769	VZ 34 769		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	717
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
Le 19 août 2022
A GUILLEMIN Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM Management** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122021

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	474 013
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	44 608
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	45 511
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	45 511		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	564 132

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	379 259
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D) YD
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	379 259

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	184 873	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficits antérieurs imputés en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	184 873	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 439 062
APE 7112B - TVA : FR77498439062

« Certifié conforme »
le 19 août 2022

Guillaume
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise SAS ABM Management — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

"Certifié conforme"
le 19 août 2022
A. GUILLEMIN
Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABM Management** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
					Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	51 462
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	51 462		Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	51 462		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	51 462

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	14 375	891
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	7 903	2 921
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	22 277	3 813
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	445	442
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	445	442
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	3 700	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *		ØB		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH

REGIME DE GROUPE *							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL		
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO		
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

"certifié conforme"
Le 19 août 2022
A. GUILLEMIN
Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑫ **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cfétat 2059A-Détail...	12 090		2 000		10 090
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6	389 222	379 131	(127)			379 259	
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1967 et 1970 (régime réel uniquement)		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)		(127)			379 259	
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 a 20 de la colonne (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
T
Email : ab
R.C.S
APE 741

Je certifie conforme A. Guillem
Le 19 août 2022 Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
Le 19 avril 2022
A. GUILLEMIN
Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑤ = ②+③-④-⑤
		A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

"certifié conforme"
le 19 avril 2022
M. GUILLERMIN
Président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☒*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« certifié conforme »
Le 19 avril 2022
A. GUILLETIN
Président

(16)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	160 464
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	160 464

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	658
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	21 619
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	22 278

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	138 186

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	138 186

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO-ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	160 464
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cotisation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 [illegible]
APE 741 G - TVA : FR77498[illegible]

« Certifié conforme » le 19 avril 2022 A. GUILLEMIN Président

DGFiP N° 2059-F 2022

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 498433002 00017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique GUILLEMIN | Prénom(s) MATHIEU | Nom marital | % de détention 10,00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01081984 | N° département 69 | Commune GEX | Pays FRANCE

Adresse : N° 40 | Voie CHEMIN DE L'OUCHE | Code postal 01170 | Commune GEX | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique GUILLEMIN | Prénom(s) ALAIN | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 14071954 | N° département 69 | Commune BELLEVILLE | Pays FRANCE

Adresse : N° 49 | Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN | Code postal 34090 | Commune MONTPELLIER | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut à droite de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Néant : aucune personne morale ou physique n'est donnée dans la notice n° 2032

BM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

"certifié conforme"
Le 19 août 2022
A. GUILLEMIN
Président

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2022

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 49843300200017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABM Management

ADRESSE (voie) 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique SAS Dénomination DIGITAL EXCELLENCE

N° SIREN (si société établie en France) 838789808 % de détention 10,00

Adresse : N° 49 Voie IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination MEATOMANIA

N° SIREN (si société établie en France) 883429722 % de détention 3,00

Adresse : N° 9 Voie RUE DES FOURBISSEURS

Code postal 34070 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination NX PET HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° 1 209 Voie ORANGE

Code postal DE19801 Commune WILMINGTON Pays ETATS-UNIS

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« certifié conforme » Le 19 avril 2022 A. GUILLENIN Président

"Certifié Conforme"
Le 19 avril 2022
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier
RCS Montpellier 498 433 002

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en exécution des prescriptions légales et réglementaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés portent sur l'exercice 2021 de notre société.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'est élevé à 160 464 € et les comptes font apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 474 013 €, après provision pour impôt sur les sociétés de 44 608 €, et un résultat financier de 3 709 € et des produits exceptionnels de 389 222 €.

EVOLUTION PREVISIBLE

Nous utiliserons les opportunités qui se présenteront sur l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a développé aucune activité particulière en la matière.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice se traduit par un résultat net comptable bénéficiaire de 474 013 € que nous vous proposons d'affecter en totalité sur la réserve facultative.

« Certifié conforme »
le 19 août 2022
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code du commerce, nous vous communiquons les résultats financiers (bénéfice après impôts) de la société au cours des cinq derniers exercices.

Exercice 2017 : 43 630 €
Exercice 2018 : 53 885 €
Exercice 2019 : 55 317 €
Exercice 2020 : 51 462 €
Exercice 2021 : 474 013 €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code du commerce, nous vous informons qu'à la clôture, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Date de clôture	Total dettes fournisseurs	Dettes non échues			Dettes échues
		- de 30 jours	De 30 à 60 jours	+ de 60 jours	
31/12/2021	1 458 €	1 458 €	/	/	/

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'en l'absence de personnel de la société et de personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du Commerce, il n'y aura pas lieu de statuer sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 du code commerce.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détient 10 % de la SAS DIGITAL EXCELLENCE société par actions simplifiée dont le siège social est situé 49 Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier et inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 838 789 808.

Concernant la participation au capital de la société NETHEOS, Les Centuries I, 93 place Pierre Duhem - 34000 Montpellier- RCS Montpellier 453 023 681, nous vous informons ci-dessous des événements survenus au cours de l'exercice 2021. La société NETHOS a procédé au versement d'un dividende dont la quote-part revenant à ABM MANAGEMENT a été de 2584,00 €. La société NETHEOS, a été cédée en date du 27/10/2021, à cette date notre participation au capital de NETHEOS était de 1,03 % (27 actions / 2612 actions).

Le 29 juillet 2021, ABM Management a acquis 100 actions ordinaires, au prix de 1 000 USD par action, soit un montant de 100 000 USD, de la société NX PET HOLDING INC dont le siège est Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle Country. Nous vous informons également que la société ABM Management, représentée par Mr Alain Guillemin, a été nommée Présidente du conseil d'administration de la société NX PET HOLDING INC.

ABM MANAGEMENT a souscrit, le 26 novembre 2021, 45 actions ordinaires de la société MEATOMANIA, SAS dont le siège social est situé 9 rue des Fourbisseurs 34070 MONTPELLIER et inscrite au RCS de MONTPELIER sous le numéro 883 429 722. A l'issue de cette opération, la SAS ABM MANAGEMENT possède 3% du capital de la SAS MEATOMANIA

PARTICIPATIONS RECIPROQUES – AUTO CONTROLE

Notre société ne contrôle aucune autre société qui détiendrait elle-même une participation dans son capital.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DU COMMERCE

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Nous vous demandons de nous donner acte des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier nos propositions et de donner quitus au Président pour l'exercice considéré.

Le Président

"certifié conforme"
le 19 avril 2022
A. Guillemin
Président

ABM MANAGEMENT

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 474 013 € en totalité sur la réserve facultative.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme

<< Certifié conforme >>
A. GUILLEMIN
Président

Le 19 août 2022

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

« Certifié conforme »
le 19 avril 2022
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier
RCS Montpellier 498 433 002

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux,
Et le 19 avril à 19 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président, conformément à la loi et aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est vérifiée, puis certifiée exacte par le bureau, qui constate que tous les actionnaires présents, ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour et celles relatives à l'approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Guillemin, Président.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

RG

« Certifié conforme »
le 19 avril 2022
A. GUILLEMIN
Président

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
2. Approbation des comptes et conventions.
3. Affectation du résultat.
4. Renouvellement du mandat du Président.
5. Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.
Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate l'absence de dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée donne, en conséquence, à Monsieur Alain Guillemin, Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 474 013 € en totalité sur la réserve facultative.
Rappel des dividendes antérieurement distribués : conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée constant que le mandat du Président arrive à son terme, propose de renouveler le mandat de Monsieur Guillemin pour une nouvelle période de trois (3) ans.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé :

Le Président
Alain Guillemin



Un associé



« Certifié conforme »
le 19 avril 2022
A. GUILLEMIN
Président



ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002